



Orange ? si on gratte c'est plutôt brun !, partie 6

Par **Gjhuvan**, le **26/10/2012** à **07:19**

Bonjour,

suite de la partie 5 du même titre

...

La mise en concurrence de leurs homologues et la pression interne à la récompense ou au blâme des commerciaux aidant, le quidam lambda se retrouve pris au piège et contraint de payer abusivement sans oser se laisser le droit de contester ou discuter, surtout que toute conversation est à présent enregistrée par ces administrations. On se demande à quoi ça leur sert sinon à policer les esprits courroucés pour éviter baisser le mécontentement. Cela va de pair avec une politique commerciale d'une excessive politesse qui laisse vite place à l'incompétence.

Se révolter n'arrange rien. Orange et ses homologues s'en fichent. Ils se disent qu'ils ont les reins bien plus solides que vous ou moi. Regardez mon attitude : j'ai suspendu les prélèvements illégaux et abusifs d'Orange et je me retrouve ce soir isolé, bientôt sans téléphones ni Internet et pour je ne sais combien de temps, angoissé par les êtres que j'ai à charge : je ne pourrais bientôt plus joindre aucun service d'urgence, sauf à acheter une mobicarte sans abonnement. Et comment vais-je pouvoir travailler sans Internet ? : je suis infographiste en free lance et porteur d'un projet collectif. Alors merci Orange !

Je tiens à dire ici, enfin , que sur la maison où se trouve cette ligne Orange et où mon iPhone 4S ne capte plus le réseau depuis 10 mois, ma colocataire, qui a fait transférer sa ligne Free

équipée de sa superbe Freebox révolution signée Stark avec lecteur BlueRay intégré, navigue sur la même ligne, à 9 Mbp/s (au lieu des 2 instables Mbp/s d'Orange) et téléphone à tout instant depuis son mobile ou son fixe avec son forfait Free en regardant la télévision en HD tous les soirs, et cela depuis huit mois, sans ressentir la moindre gêne (forcément avec 9 Mbp/s de bande passante).

Étant moi aussi, client chez Free.fr depuis dix ans pour une autre ligne ouverte en "dégroulée" en 2002 sur ma maison de ville, je peux attester n'avoir jamais eu ni de soucis majeur de connexion, ni de surfacturation avec ce fournisseur d'accès en téléphonie et Internet. Je n'ai été prélevé très justement par Free que de mon forfait mensuel de 29,90 € pendant dix ans, sans aucun dépassement déraisonnable.

Je souhaite bien sûr à présent la résiliation de ce contrat Orange mis en contentieux et si c'est encore possible, s'il est encore temps, le portage de mon numéro chez Free.fr. Je réglerai sans doute inévitablement le dernier mois dû à Orange.

A suivre (partie 7)